

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 04 Octobre 2021

Date de convocation : 27 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20      Absent(s) : 5      Procuration : 0      Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat  
intercommunal des eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUEL, M. Jean Pierre MASBOU.

**Maires présents** :

**Procurations** :

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Plan de Financement provisoire et démarche de partenaires financiers.**

Monsieur Serge MASBOU expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le plan de financement des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation des réservoirs.

Il expose qu'à ce jour suite à la retenue de la maîtrise d'œuvre, le dossier de consultation des entreprises a été établi pour un montant estimatif de 1 405 420 €.

Suite à la visioconférence réalisée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à laquelle Monsieur le Président et Monsieur DUMAS ont assisté, il apparaît que des aides pourraient être sollicitées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

M le président indique qu'il convient de solliciter d'autres partenaires comme suit et propose le plan suivant :

	<u>Taux de participation demandés</u>	<u>Montants</u>
Projet Total 1 487 320 €		1 487 320 € en travaux 81 900 € de MOE
AEAG	50%	743 660 €
Conseil Départemental 12	10%	148 732 €
CR Occitanie	10%	148 732 €
	<b><u>RESTE A CHARGE DU S.I.E.F.</u></b>	<b><u>446 196 €</u></b>

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à valider le taux de participation demandé auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de la région Occitanie et à lui donner le pouvoir de signature afin d'engager les démarches et conventions afférentes à ces demandes de subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents les propositions citées dans le tableau suivant et donne pouvoir à M. Serge MASBOU de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de subvention pour ce projet.

Fait et délibéré à Foissac les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié  
conforme,  
Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

---

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 04 Octobre 2021

Date de convocation : 27 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20      Absent(s) : 5      Procuration : 0      Vote exprimés : 20

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat intercommunal des eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUEL, M. Jean Pierre MASBOU.

**Maires présents** :

**Procurations** :

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet** : Lancement en Interne du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaires des Eaux de FOISSAC.

Vu les lignes directrices de l'OMS pour la qualité de l'eau de boisson (2004, 2011) « Water Safety Plan »,

Vu la directive européenne 98/83/CE refondue le mercredi 23 décembre 2020 et son entrée en vigueur le 12 janvier 2021,

Vu le délai impartis de 2027,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

Vu l'engagement de distribuer une eau de qualité,

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat qu'il souhaite engager en interne le SIE de FOISSAC dans cette démarche visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

L'objectif est d'inscrire ce programme dans le plan pluriannuel pour les investissements du SIEF à l'horizon 2026 et ainsi définir les priorités de travaux en corrélation avec le schéma directeur.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité ce lancement de plan.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié  
conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

---

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 04 Octobre 2021

Date de convocation : 27 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20      Absent(s) : 5      Procuration : 0      Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat intercommunal des eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUEL, M. Jean Pierre MASBOU.

**Maires présents** :

**Procurations** :

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet**: **Transfert ou Réduction de crédits – section fonctionnement et investissement.**

Mr le Président propose le virement de crédits suivant :

**Décision Modificative 06** : *Transfert ou réduction de crédits – section fonctionnement et investissement*

**Virement de crédit- Section fonctionnement et investissement**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

<u>Imputation</u>	<u>OUVERT</u>	<u>REDUIT</u>
D F 011 627	4 700,00	
D F 022 022	36 984,45	
D F 023 023 (ordre)	86 780,50	
D F 042 6688 (ordre)	269 031,69	
D F 042 6862 (ordre)	10 761,27	
D I 040 139111 OPFI (ordre)	24 102,71	
D I 040 139118 OPFI (ordre)	1 833,37	
D I 040 13912 OPFI (ordre)	6 935,06	
D I 040 13913 OPFI (ordre)	106 355,08	
D I 040 4818 OPFI (ordre)	269 031,69	
D I 041 13111 OPFI (ordre)	884 965,51	
D I 041 13913 OPFI (ordre)	189 383,76	
D I 16 166 OPFI	2 366 341,16	
D I 45 458101 OPFI	SIEDA	138 829,42
D I 45 45820 OPFI	EAU DE PLUIE	252 318,90
D I 45 458201 OPFI	SIEDA	74 148,90
R F 042 777 (ordre)	139 226,22	
R F 042 796 (ordre)	269 031,69	
R I 021 021 OPFI (ordre)	86 780,50	
R I 040 1641 OPFI (ordre)	269 031,69	
R I 040 4817 OPFI (ordre)	10 761,27	
R I 041 1312 OPFI (ordre)	26 685,54	
R I 041 1313 OPFI (ordre)	848 279,97	
R I 041 1318 OPFI (ordre)	10 000,00	
R I 041 139111 OPFI (ordre)	189 383,76	
R I 16 1641 OPFI	41 684,45	
R I 16 166 OPFI	2 366 341,16	
R I 45 45810 OPFI	EAU DE PLUIE	138 829,42
R I 45 458201 OPFI	SIEDA	178 170,00

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

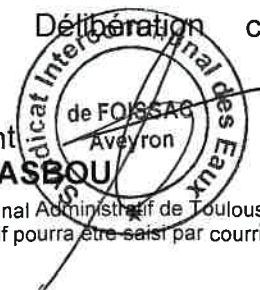
20 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

**Cette délibération annule et remplace la délibération N°2021/36 visée le 8 octobre 2021.**

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://.telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

## **DÉLIBÉRATION**

Séance du 04 Octobre 2021

Date de convocation : 27 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20      Absent(s) : 5      Procuration : 0      Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat intercommunal des eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUDEL, M. Jean Pierre MASBOU.

**Maires présents** :

**Procurations** :

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet**: **Transfert ou Réduction de crédits – section fonctionnement et investissement.**

Mr le Président propose le virement de crédits suivant :

**Décision Modificative 06** : *Transfert ou réduction de crédits – section fonctionnement et investissement*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

**Virement de crédit- Section fonctionnement et investissement**

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 627	4 700,00		
D F 022 022	34 472,45		
D F 023 023 (ordre)	86 780,50		
D F 042 6688 (ordre)	269 031,69		
D F 042 6862 (ordre)	10 761,27		
D F 67 678	2 512,00		
D I 040 139111 OPFI (ordre)	24 102,71		
D I 040 139118 OPFI (ordre)	1 833,37		
D I 040 13912 OPFI (ordre)	6 935,06		
D I 040 13913 OPFI (ordre)	106 355,08		
D I 040 4818 OPFI (ordre)	269 031,69		
D I 041 13111 OPFI (ordre)	884 965,51		
D I 041 13913 OPFI (ordre)	189 383,76		
D I 16 166 OPFI	2 366 341,16		
D I 45 458101 OPFI		138 829,42	
D I 45 45820 OPFI		252 318,90	
D I 45 458201 OPFI	74 148,90		
R F 042 777 (ordre)	139 226,22		
R F 042 796 (ordre)	269 031,69		
R I 021 021 OPFI (ordre)	86 780,50		
R I 040 1641 OPFI (ordre)	269 031,69		
R I 040 4817 OPFI (ordre)	10 761,27		
R I 041 1312 OPFI (ordre)	26 685,54		
R I 041 1313 OPFI (ordre)	848 279,97		
R I 041 1318 OPFI (ordre)	10 000,00		
R I 041 139111 OPFI (ordre)	189 383,76		
R I 16 1641 OPFI	41 684,45		
R I 16 166 OPFI	2 366 341,16		
R I 45 45810 OPFI		138 829,42	
R I 45 458201 OPFI		178 170,00	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

20 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

**Cette délibération annule et remplace la délibération N°2021/39 visée le 15 octobre 2021.**

*(Le tableau y étant inscrit était l'avant-projet)*

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié  
conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 04 Octobre 2021

Date de convocation : 27 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 5

Procurations : 0

Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat intercommunal des eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUEL, M. Jean Pierre MASBOU.

**Maires présents** :

**Procurations** :

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Modification de la composition du Conseil Syndical suite au changement de délégué suppléant sur la commune de SAUJAC.**

M. le Président informe du remplacement d'un délégué suppléant de la commune de SAUJAC au Conseil Syndical des Eaux de Foissac.

Vu la démission de Mr Christophe DUFRESNE de son mandat de Conseiller de la commune de SAUJAC,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

Vu la délibération (N°4) du Conseil Municipal de la commune de SAUJAC prise en date du 24 Juin 2021 désignant Mr Daniel POMARAT, délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac, et approuvée à l'unanimité,

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur cette modification de la composition du Conseil Syndical,

Après délibération, le Conseil Syndical vote la modification de la composition du Conseil Syndical.

20 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC***Département de l'Aveyron*

---

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 04 Octobre 2021

Date de convocation : 27 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20      Absent(s) : 5      Procuration : 0      Vote exprimés : 20

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat intercommunal des eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUEL, M. Jean Pierre MASBOU.

**Maires présents** :

**Procurations** :

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet** : Achat d'un terrain dans le périmètre de protection rapproché A situé au lieu-dit « Les Gravels » sur la commune de CAPDENAC GARE et autorisation de signature des actes.

M. Le Président informe les membres du Conseil Syndical de la prise de contact de Monsieur Gilles ISSOULIE, propriétaire de trois parcelles au lieu-dit « Les Gravels » à CAPDENAC GARE.

Les numéros de parcelles sont les suivantes :

262 : 1594 m<sup>2</sup>      263 : 869 m<sup>2</sup>      477 : 582 m<sup>2</sup>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://.telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

Ces trois parcelles sont dans le périmètre rapproché A. La superficie est de 3045m<sup>2</sup>.

Il demande aux membres présents de valider le prix d'achat, la proposition du vendeur est de 600€, et l'autorisation de signature de tout document permettant l'acquisition de ces terrains.

Considérant la nécessité d'avoir la maîtrise du foncier dans le périmètre de protection rapproché A, Monsieur Serge MASBOU, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC, propose à l'assemblée d'acquérir les parcelles 262 ; 263 et 477 section AN (3045m<sup>2</sup>) au prix de 600 €.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'achat de terrain,

Après délibération, le Conseil Syndical décide :

D'acquérir les parcelles nommées ci-dessus de Monsieur Gilles ISSOULIE,

De prendre en charge les frais d'acte notarié,

De régler les acquisitions parcellaires budgétisées au BP 182

D'autoriser Monsieur le président à signer l'acte d'achat correspondant ainsi que tous les documents s'y afférents.

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

## **DÉLIBÉRATION**

Séance du 04 Octobre 2021

Date de convocation : 27 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20      Absent(s) : 5      Procuration : 0      Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat  
intercommunal des eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUDEL, M. Jean Pierre MASBOU.

**Maires présents** :

**Procurations** :

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Admission en Non-Valeur de produits irrécouvrables.**

Vu les articles L2321-2 29° et R2321-3 3° du CGCT,

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat que l'état 2021 de taxes et de produits irrécouvrables a été transmis par le Trésor Public de Villefranche de Rouergue en date du 27 août 2021 pour le SIE de Foissac régie AEP (Alimentation en Eau Potable.)

Il présente l'état des recouvrements irrécupérables.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

Monsieur Serge MASBOU propose aux délégués présents d'en prendre connaissance, d'en débattre et enfin de se prononcer sur l'effacement des créances énumérées, dont le montant total s'élève à **925,67 €**.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'effacement des créances en faveur des personnes concernées aux montants sus énumérés,
- **ACCEPTE** le mandatement de ceux-ci à l'article 6541.

Après délibération, le Conseil Syndical vote

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 04 Octobre 2021

Date de convocation : 27 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20      Absent(s) : 5      Procuration : 0      Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat intercommunal des eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1<sup>er</sup> Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUEL, M. Jean Pierre MASBOU.

**Maires présents** :

**Procurations** :

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet** : **Transfert ou Réduction de crédits – section fonctionnement et investissement.**

Mr le Président propose le virement de crédits suivant :

**Décision Modificative 06** : *Transfert ou réduction de crédits – section fonctionnement et investissement*

**Virement de crédit- Section fonctionnement et investissement**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
------------	--------	--------	--------------

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	3 923 097,24	408 257,91
	Réductions	391 148,32	
Recettes :	Ouvertures	3 848 948,34	408 257,91
	Réductions	316 999,42	
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	74 148,90
Solde Réductions	74 148,90
<b>Ouv. - Réd.</b>	

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

20 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**

